

> Médecins spécialistes

Modifications apportées à la Lettre d'entente n° 112 – Prestation de soins dans certaines disciplines et établissements visés

Des changements ont été apportés à la liste des disciplines aux fins de la rémunération concernant la prestation de soins dans certaines disciplines et installations visées en vertu de la *Lettre d'entente n° 112*.

La liste des établissements et disciplines pour la rémunération selon la *Lettre d'entente n° 112* est disponible à la rubrique [Annexes mises à jour en continu \(Annexes, lettres d'entente et protocoles d'accord\)](#).


Ces changements entraînent la création d'un nouveau code de facturation pour la discipline **Gériatrie** qui entre en vigueur rétroactivement au **29 août 2022**.

FORFAIT	DESCRIPTION	TARIF (\$)
19045	Forfait journalier payable en semaine, le samedi, le dimanche ou un jour férié, pour la gériatrie	215

Nous sommes prêts à recevoir votre facturation. Vous avez **90 jours** à compter de la date de la présente infolettre pour facturer vos services rétroactivement au **29 août 2022**.

c. c. Agences de facturation commerciales

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)